

Mot du préfet



Bonjour,

Avec Vents et Vallées nous souhaitons, informer adéquatement les intervenants du monde municipal et les citoyens, concernant entre autres les nombreux services et expertises offerts par la MRC Robert-Cliche à ses municipalités. Les différentes équipes en place accomplissent un excellent travail pour nous servir adéquatement et pour répondre aux diverses exigences légales sans cesse croissantes. Les conditions économiques difficiles, les contraintes financières, les nor-

mes environnementales et modernes font en sorte que Vents et Vallées devient une publication électronique seulement; allons donc vers l'avenir.

En novembre prochain nous nous apprêtons à vivre un exercice de démocratie municipale. Invitez tous vos proches à s'exprimer avec fierté. Ainsi, les décisions seront prises par la majorité, qui souvent demeure silencieuse. Il en va de l'avenir de leur communauté municipale. Tout sera sur la table pour les 4 prochaines années (2009-2013) : les infrastructures, le développement, les loisirs, l'économie financière et sociale, l'urbanisme, l'endettement municipal, etc. La qualité

de vie de tous et chacun sera tôt ou tard affectée.

Je remercie chaleureusement tous les membres du Conseil pour les 4 années (2005-2009) à la MRC Robert-Cliche. Par votre soutien, vous avez contribué à l'avancement de toute une région. Je considère comme un privilège le fait de travailler avec chacun(e) d'entre vous.

En cette période estivale, BONNES VACANCES, et prenez le temps de profiter de la vie en participant à vos magnifiques activités municipales.

André Labbé
Préfet

SOMMAIRE

Mot du préfet.....	1
Hommage aux artisans	1
Explication du logo de la MRC	2
La gestion des matières résiduelles : le rôle de la MRC..	3
Les technologies au service de la MRC	4
Les professions à la MRC Robert-Cliche :	
Technicien(ne) en évaluation	6
Officialisation de l'Édifice du Sénateur-Bolduc et hommage aux maires et aux employés	6
Biographie du Sénateur Joseph-Bolduc	7
Le schéma d'aménagement et de développement révisé : adoption, mise en vigueur et étapes subséquentes.....	8
La MRC Robert-Cliche à votre service.....	9

Hommage aux artisans

La MRC Robert-Cliche prend à cœur la promotion des arts sur son territoire. C'est donc dans cette optique que la MRC a pris l'initiative de baptiser la salle de réunion de ses bureaux : **Salle des Artisans**.

Au cours des derniers mois, des artistes de la MRC ont été invités à exposer leurs œuvres dans cette salle. Plusieurs expositions se sont succédées dans la salle des artisans, permettant aux maires, employés et contribuables de la MRC de découvrir les artistes de la région.

Une seconde invitation sera lancée aux artistes sous peu. Toutefois. Si vous êtes un artiste résidant sur le territoire de la MRC et que vous désirez immédiatement réserver une plage horaire pour exposer vos œuvres dans la salle des Artisans, vous pouvez communiquer avec Mme Manon Denicourt au (418) 774-9828 p. 221

Explication du logo de la MRC Robert-Cliche



Les bâtiments

- ◆ Les trois bâtiments à l'avant :
L'arrondissement historique à Saint-Joseph-de-Beauce dont le musée Marius-Barbeau, l'église et la Société du patrimoine des Beaucerons;
- ◆ Il s'agit de l'âme de la Beauce, de l'endroit de sa naissance
- ◆ La maison avec sa porte ouverte représente l'accueil des Beaucerons
- ◆ À l'arrière, un bâtiment de ferme et une montagne représentent les autres municipalités de la MRC

Les trois vagues

- ◆ Les débordements de la Chaudière
- ◆ La force des Beaucerons
- ◆ Le partenariat, les corvées de la Beauce
- ◆ Le caractère fougueux des beaucerons. Madeleine Ferron nous a même qualifiés : Les beaucerons ces insoumis

Les couleurs

- ◆ Le bleu
Rivière : force et douceur
Ciel : l'avenir
- ◆ Le vert
Terre : croissance et jeunesse

La gestion des matières résiduelles : le rôle de la MRC

Le gouvernement a confié à chacune des MRC du Québec la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce plan comprend notamment un inventaire des déchets produits sur le territoire de même qu'un ensemble d'actions visant à détourner de l'élimination 60% des déchets générés. Le premier PGMR est en vigueur depuis 2004 et devra être révisé à partir de 2009. Voici quelques services actuellement offerts par la MRC Robert-Cliche au niveau de la gestion des matières résiduelles :

Collecte sélective des matières recyclables

Ce service existe depuis 1995 et toutes les unités d'occupation sont desservies. La collecte résidentielle, implantée depuis la fin de 2003, se fait aux 2 semaines durant toute l'année à l'aide des bacs roulants bleus de 360 litres. La collecte au niveau des industries, commerces et institutions (ICI) se fait au moyen de bacs roulants ou de conteneurs d'acier à chargement avant. La participation des citoyens s'améliore sans cesse de sorte que 1942 tonnes de papier, carton, verre, métal et plastique ont été transportées au centre de tri en 2008 comparativement à 960 tonnes en 2000.

Écocentre de Beauceville

L'ouverture à l'automne 2004 de l'Écocentre opéré par Veolia au 184, 181^e Rue représente une étape marquante dans le développement de la gestion des matières résiduelles résidentielles. Tous les citoyens de la MRC, sur

présentation d'une pièce d'identité, peuvent maintenant disposer gratuitement de tous leurs résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que d'un maximum annuel par adresse résidentielle de 3 mètres cubes de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Collecte de feuilles

La MRC supervise la collecte de feuilles par apport volontaire dans des conteneurs situés dans certaines municipalités locales. En 2008, 17 conteneurs de 30 mètres cubes de feuilles ont été valorisées sur notre territoire.

Compostage domestique

La MRC offre en mai de chaque année depuis 1998 une session d'introduction au compostage domestique et vend des composteurs au prix coûtant. En 2009, 85 personnes ont assisté à l'une des 3 rencontres de formation et 70 d'entre elles ont acheté un composteur. Plus de 600 composteurs domestiques sont maintenant en opération sur le territoire. Chacun d'entre eux détourne de l'enfouissement environ 200 kg de matière organique par année.

Vidange systématique des fosses septiques

La MRC s'occupe depuis janvier 2009 de superviser la vidange systématique des fosses septiques et le traitement des boues effectuées par le Centre régional de traitement des boues de la Ville de St-Joseph-de-Beauce. Le but est de s'assurer que les fosses septiques soient vidangées selon la fréquence prévue par la Loi.

Programme de soutien financier pour l'achat de couches réutilisables

Ce programme ponctuel financé par le Pacte Rural permettra d'ici la fin de 2009 à 100 familles de bénéficier d'un rabais de 100 \$ à l'achat d'un ensemble de couches réutilisables d'ici la fin de 2009. Le bénéfice environnemental est grand puisqu'un seul enfant utilise environ 1000 kg de couches.

La gestion des matières résiduelles recèle de grands défis que la MRC Robert-Cliche devra relever d'ici quelques années. En premier lieu, le Plan de gestion des matières résiduelles devra être revu en profondeur et devra assurer l'atteinte des objectifs de la future Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ensuite, la gestion des matières putrescibles, (restes de table, feuilles et pelouse) qui représentent 42% de la poubelle domestique moyenne, devra être abordée sérieusement. Quelques options sont actuellement étudiées en collaboration avec plusieurs MRC avoisinantes. Finalement, la MRC Robert-Cliche développera une section « Matières résiduelles » complète sur son site Internet. Les contribuables y retrouveront toutes les informations requises pour maximiser leur participation aux mesures environnementales ainsi que des liens vers des sites d'intérêt.

François Roberge
Coordonnateur Matières résiduelles
MRC Robert-Cliche
(418) 774-9828 poste 231
Francois.Roberge@beaucerc.com

Les technologies au service de la MRC Robert-Cliche

Les technologies nous amènent à un bouleversement de nos façons de faire. Rien n'est plus pareil. Les écoles donnent de la formation par le web. Des examens médicaux en région se font par des médecins dans les grands centres. Que penser des GPS, Blackberry, iPod? Ces inventions récentes ont changé en profondeur nos habitudes de vie.

Le monde municipal n'y échappe pas. Voici donc l'évolution technologique des 25 dernières années à la MRC Robert-Cliche.

1985 – Premier ordinateur

Ordinateur Tandy 1000, 0,5Mo de RAM, 40 mégaoctets de disque dur. Coût : 3 000\$.

Actuellement un ordinateur 3072 Mo de RAM, 4 000 mégaoctets de disque dur. Coût : 800\$.

Au comparatif : 6 000 fois plus de mémoire vive (RAM) et 3,5 fois moins cher.

En 1985 la MRC possédait 2 ordinateurs pour ses 8 employés. En 2009, ce sont 19 ordinateurs qui composent le parc informatique et ce, pour 15 employés.

Plusieurs logiciels spécialisés sont manipulés par le personnel en place. En 1985, on engageait une personne pour faire du traitement de texte. Les traitements de textes étaient nouveaux; personne ne savait en faire. **En 2009, si une personne ne fait pas de traitement de texte on ne l'engage pas.**

Au minimum, un employé doit maîtriser les logiciels de traitement de texte, le chiffrier électronique, le courriel et la recherche sur internet. Et on ne parle même pas des logiciels spécialisés.

LES PRINCIPES

La mission première d'une MRC est d'offrir des services spécialisés à ses municipalités : évaluation foncière, aménagement du territoire, environnement, service incendie. Le personnel autant que les outils doivent être à la fine pointe mais répondre aux besoins, ni plus ni moins. La grande majorité des obligations d'une MRC sont d'ordre légal soit exigé par le Gouvernement, par une loi. Or, l'objectif du Conseil des maires est de s'adjoindre les bons employés, les bons consultants de haute spécialisation, et les bons logiciels spécialisés. Quand prendre un consultant par rapport à un employé permanent? Quand prendre un logiciel spécialisé ou le faire à l'interne par nos propres logiciels? Voilà les défis du Conseil des maires. C'est un peu comme bâtir une équipe de hockey : un noyau dur (les permanents), lui adjoindre les spécialistes (les consultants) et lui procurer les logiciels spécialisés comme outil de travail. Le tout pour atteindre l'objectif : **répondre aux obligations légales.**

SÉLECTION DES LOGICIELS SPÉCIALISÉS

Voici les logiciels spécialisés qui supportent le personnel en place:

Logiciel de comptabilité et la gestion

Permet la saisie des données pour les états financiers, la paie, la facturation, les comptes à recevoir, les comptes à payer et la gestion budgétaire.

Logiciel pour la matrice graphique et la rénovation cadastrale.

La matrice graphique est un plan légal de toutes les propriétés du territoire. Pour répondre aux exigences, 2 plans électroniques sont produits : la matrice et le cadastre. Ce projet s'est échelonné sur 10 ans. Il s'agit d'un concept révolutionnaire. En effet, la matrice et le cadastre ne répondent pas aux mêmes lois. Toutes les propriétés sont en format électronique. Numérisées, elles sont remises aux services de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la sécurité incendie et sont également expédiées à chacune des municipalités. La MRC est maître de ces données numériques; elle demeure autonome. Le cadastre et/ou la matrice peuvent être expédiés aux municipalités par courriel en tout temps. Ce logiciel ultra spécialisé a nécessité, actuellement, des investissements de 1,3 million. Un mauvais choix de consultant ou de technologie aurait pu occasionner des dizaines de milliers de dollars de pertes monétaires.

Logiciel d'évaluation foncière

En 1985, les évaluations de maisons se faisaient au crayon de plomb. Les changements d'éva-

(Suite page 5)

luation provenaient d'une firme de Montréal. En 2009, la MRC possède son propre logiciel d'évaluation. En soumission ce logiciel vaut 120 000\$. La MRC est cliente du consultant depuis 25 ans. Elle a bénéficié d'un prix d'acquisition de transfert du client fidèle.

En 1995, la MRC était la seule MRC cliente dans Chaudière-Appalaches. En 2009, 6 MRC sur 10 de la région font appel au même consultant. Ce logiciel est la pierre angulaire du service d'évaluation.

Le logiciel d'évaluation approvisionne en données numériques les services de l'aménagement du territoire, de l'environnement et le service de sécurité incendie.

Actuellement, 2 projets sont en cours de réalisation par le service d'évaluation : le zéro papier pour ses 11 400 dossiers et la visite des propriétés avec des ordinateurs de route. Le logiciel d'évaluation foncière permettra à la MRC de réaliser ces projets sous peu.

Logiciel de cartographie numérique

En 1983, la cartographie du territoire était dessinée à la main sur des polyesters. Une panoplie de stylos, crayons, symboles de toutes sortes servaient à monter les cartes. Pour bâtir une carte, on collait ou dessinait à la plume sur un fond de polyester qui à son tour était passé dans une machine à bleu, pour y faire le nombre de copies papier voulues.

Aujourd'hui, un logiciel de pointe utilise les photos aériennes, le cadastre numérique, et diverses données numérisées à la MRC ou acquises du Gouvernement du Québec, comme les voies de communication, l'hydrographie, l'inventaire forestier, les bâtiments, etc..

Logiciel de gestion, de compilation et de prévention des risques et des plans d'intervention

Utilisé par le service des incendies de la MRC et des municipalités. Ce logiciel est utilisé pour la gestion et la prévention des risques incendies. Il comporte également un module qui recueille la donnée à partir des logiciels municipaux, la compile, et effectue les différents rapports légaux à effectuer pour le Gouvernement du Québec dans le cadre des obligations légales du Schéma de risques en sécurité incendie.

Les fosses septiques

La MRC Robert-Cliche s'apprête à acquérir la compétence en matière d'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2-r.8), soit la vidange et la mise aux normes des installations septiques. Or, un module est actuellement en développement pour répondre à cette nouvelle responsabilité. Il servira à la gestion de la vidange et de la mise aux normes des fosses, par exemple pour la gestion des rendez-vous, les rapports aux municipalités, et évidemment, les rapports aux élus.

À quoi bon produire de la donnée, si on ne peut la partager. Or, ce partage se fait à deux niveaux :

- ◆ Le grand public;
- ◆ Les professionnels municipaux : inspecteurs, personnel administratif et autres.

Sont actuellement publiés sur internet au grand public :

- ◆ Rôle d'évaluation;
- ◆ Matrice graphique (plan des propriétés) ⇒ en développement;
- ◆ Orthophotos (photos aériennes) ⇒ en développement.

Sont actuellement publiés sur internet au personnel municipal :

- ◆ Photos de toutes les bâtisses du territoire;
- ◆ Croquis de toutes les bâtisses du territoire avec possibilité d'extraction en format SVG.

Les technologies constituent un puissant outil pour les ressources humaines. En tout temps, elles doivent correspondre aux besoins et objectifs de l'organisation; si vous l'ignorez, vous régressez. Elle est là, à un prix abordable et est DEVENUE INCONTOURNABLE. Merci au Conseil des maires pour son inlassable support aux nombreuses demandes pour le développement des nouvelles ressources technologiques.

Renal Roy
Directeur général adjoint
(418) 774-9828 p.228
Renal.Roy@beaucerc.com

PUBLICATIONS WEB

Les professions à la MRC Robert-Cliche : Technicien(ne) en évaluation immobilière

Sous la supervision d'un évaluateur, le technicien en évaluation foncière effectue divers travaux techniques ayant trait à la cueillette, au classement et à la compilation des données, à la visite de bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et commerciaux. Bras droit de l'évaluateur, il est ses yeux, ses oreilles, son analyste de terrain. Ils doivent se compléter pour la recherche de la valeur. L'évaluateur collabore avec le technicien en évaluation pour valider ses conclusions et conforter ses opinions. Il demeure un précieux partenaire indispensable et indissociable.

Il doit posséder un grade scolaire soit dans une discipline pertinente : technique de l'évaluation en bâtiment, technique en génie civil, technique en architecture ou autre discipline connexe. Il doit également posséder les notions technologiques pour maîtriser les

logiciels spécialisés en évaluation foncière.

Dans le cadre de son travail, le technicien en évaluation applique les barèmes, les facteurs et les coefficients déterminés par l'étude de marché pour estimer la valeur des bâtiments et confectionner le rôle d'évaluation. Il doit aussi visiter les permis de constructions et de rénovations et autres demandes que les municipalités lui envoient et faire les corrections nécessaires pour mettre à jour le rôle d'évaluation.

De plus, il doit répondre et expliquer aux clients qui veulent avoir des renseignements sur leurs dossiers d'évaluation. Il est l'intervenant de première ligne auprès des contribuables. Il devra expliquer au contribuable les notions légales de valeur marchande et de révision de l'évaluation foncière. Le tout dans un climat d'échanges. Il

aura donc à maîtriser les valeurs de relations humaines. D'ailleurs, les techniciens de la MRC Robert-Cliche ont été formés en ce sens.

Le technicien en évaluation fait les corrections nécessaires pour maintenir la matrice graphique (plan des propriétés) à jour selon les acquisitions des immeubles notariés.

Finalement, il doit accomplir différentes autres tâches à la demande de l'évaluateur pour répondre aux demandes des municipalités et des clients propriétaires. Le tout pour répondre aux exigences de la *loi sur la Fiscalité municipale* et aux avancées technologiques en perpétuelles évolutions.

Au plaisir de vous servir.

Fernand Roy
Technicien en évaluation
(418) 774-9828 p.226
Fernand.Roy@beaucerc.com

Officialisation de l'Édifice du Sénateur-Bolduc et hommage aux maires et aux employés

C'est le 17 juin dernier, que la MRC Robert-Cliche officialisait en conférence de presse le nom de son siège social : l'Édifice du Sénateur-Bolduc. Ont été conviés pour l'occasion, le personnel de la MRC, les maires et les directeurs des 10 municipalités de la MRC, les représentants des députés de Beauce et de Beauce-Nord, ainsi que M. Georges Cloutier, arrière-petit-fils de Monsieur Joseph Bolduc (voir la biographie de M. Bolduc à la page suivante).

Le Conseil des maires a également profité de l'occasion pour rendre hommage à Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules pour le professionnalisme dont elle fait preuve dans les nombreux dossiers de la MRC. De plus, une mosaïque du Conseil des maires de 2005 à 2009 a été dévoilée lors de cette rencontre afin de souligner l'important travail effectué par ces élus au cours des 4 dernières années. Cette mosaïque sera placée en permanence dans la salle du Conseil des maires.

Finalement, la MRC a tenu à remercier M. Renal Roy, directeur général adjoint et directeur du service d'évaluation pour ses 25 années au service de la MRC Robert-Cliche.



**Joseph Bolduc
(1847 - 1924)**

Reconnu pour sa cordialité, son hospitalité et son sens de l'équité, l'honorable Joseph Bolduc fut président du Sénat du 3 juin 1916 au 6 février 1922. Il est un des très rares présidents à avoir été forcé de « désigner un sénateur par son nom » ou de le menacer d'expulsion.

Joseph Bolduc naquit le 22 juin 1847 à Saint-Victor-de-Tring, dans la Beauce, au Québec. Il fit ses études au Collège Sainte-Marie et à l'Université Laval dont il obtint un diplôme en notariat en 1874. Toute sa vie, cependant, il fut un homme d'affaires prospère, un agriculteur et un politicien.

Joseph Bolduc était un membre actif et populaire de sa collectivité. En raison des efforts fructueux qu'il déploya pour promouvoir la liaison ferroviaire entre Saint-Victor-de-Tring et le reste de la province, les Provinces maritimes et la Nouvelle-Angleterre, et de sa participation active à de nom-

breuses entreprises locales, notamment à la compagnie de téléphone, il fut élu maire de sa paroisse et, par la suite, préfet du comté de Beauce. Mais son désir de servir ses concitoyens le mena encore plus loin.

En 1876, deux ans après sa sortie de l'université, il fut élu lors d'une élection partielle comme député conservateur de Beauce à la Chambre des communes. Réélu aux élections qui suivirent avec des majorités toujours plus fortes, il siégea aux Communes jusqu'en 1884. Sa popularité était telle que lors des élections de 1882, deux électeurs seulement votèrent contre lui dans sa paroisse et les deux paroisses voisines.

Joseph Bolduc quitta la Chambre des communes le 3 octobre 1884 pour siéger au Sénat. Comme sénateur, il se distingua rapidement par les efforts qu'il déploya pour améliorer les relations entre les Canadiens des diverses régions et entre les provinces du pays et par son appui au projet de loi sur la marine. Nommé à la présidence du Sénat le 3 juin 1916, après la démission de l'honorable sénateur Landry, il occupa ce poste pendant toute la législature suivante. Comme son prédécesseur, il constata que les questions soulevées pendant les années de guerre suscitaient des débats d'une vigueur inhabituelle au Sénat. Aucune affaire ne fut plus controversée ni ne suscita de discussions plus vives et plus passionnées que l'adoption et l'application en

1917 de la Loi sur le service militaire. Dans l'espoir de retarder la conscription au moins jusqu'après des élections générales, le sénateur Choquette avait présenté une motion portant dépôt de documents et, dans le débat qui avait suivi, il avait été prévenu que ses arguments étaient propres à susciter l'agitation dans le pays et l'opposition à l'application de la loi. Comme il poursuivait sur sa lancée, le président le menaça de le désigner par son nom et lui ordonna finalement de reprendre son siège. Ce n'était pas prévu dans la procédure et on ne savait trop si le sénateur Choquette avait été désigné par son nom pour avoir été irrévérencieux à l'endroit du Sénat ou du président, mais il n'y avait aucun doute dans l'esprit de ce dernier que l'honorable sénateur avait été désigné par son nom. Dans ce cas-là comme dans d'autres débats où il y eut infraction au Règlement, le sénateur Bolduc réussit à rétablir l'ordre sans qu'il soit nécessaire de présenter une motion de suspension.

À sa mort, le 13 août 1924, le sénateur Bolduc était l'un des derniers parlementaires dont on pouvait dire qu'il avait été le contemporain, l'ami ou le conseiller de tous les premiers ministres depuis la Confédération, depuis le très honorable sir John A. Macdonald jusqu'au très honorable Mackenzie King.

Source de la photographie :
Archives publiques du Canada

Le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) - Adoption, mise en vigueur et étapes subséquentes -

C'est le 12 août 2009 que le SADR sera adopté par le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche. Il faudra cependant attendre un délai de 120 jours minimum avant sa mise en vigueur, soit le temps requis pour l'obtention d'un avis favorable du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT). Si celui-ci répond à toutes les exigences légales, le SADR devrait être en vigueur en début d'année 2010.

Suite à sa mise en vigueur, le SADR remplacera le Schéma d'aménagement de 1988 et les 10 municipalités du territoire de la MRC auront une période de 2 ans pour effectuer la concordance de leur réglementation au nouveau schéma. Ceci signifie que les normes exigées au Document complémentaire du SADR prendront forces légales

au fur et à mesure qu'elles seront intégrées aux plans et règlements d'urbanisme des 10 municipalités du territoire de la MRC. Ceci implique également, pour chaque municipalité, que les *Règlements de contrôle intérimaire (RCI)*¹ resteront en application jusqu'à l'entrée en vigueur du dernier règlement de concordance devant être adopté pour tenir compte du schéma révisé ou de la dernière résolution par laquelle le conseil d'une municipalité indique que le plan ou un règlement, ou l'ensemble de sa réglementation n'a pas à être modifié afin d'être conforme au schéma révisé.

Par ailleurs, toujours après la mise en vigueur du SADR, la MRC devra présenter à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), une demande à portée collective pour statuer sur la construction résidentielle hors périmètre d'urbanisation (PU), soit à l'intérieur des îlots déstructurés et sur des terres agricoles, ainsi qu'une requête portant sur les exclusions de la zone agricole permanente nécessitées par les agrandissements

des PU. Pendant le processus de négociation, toutes demandes de construction résidentielle pourront être acheminées à la CPTAQ afin d'être traitées individuellement.

Lorsque la CPTAQ aura rendu les décisions qui s'imposent, la MRC pourra entreprendre une dernière étape qui consiste à élaborer un règlement de modification du SADR et le faire suivre au MAMROT pour avis du ministre et mise en vigueur éventuelle (60 jours minimum). Enfin, suite à l'entrée en vigueur, les municipalités de Robert-Cliche disposeront d'un délai de 6 mois pour effectuer les modifications à leur réglementation.

Ce sont là, globalement, les dernières étapes à franchir pour conclure le processus de révision. Vous pouvez consulter la version la plus à jour du SADR compte tenu du processus en cliquant sur le lien suivant :

[Schéma d'aménagement et de développement révisé
- 2e projet -](#)

Bonne lecture.

Marc-André Bérubé
Directeur du Service de
l'aménagement du territoire
(418) 774-9828 p.229
Marc.Andre.Berube@beaucerc.com



¹RCI relatif aux rives, littoral et plaines inondables; RCI relatif à l'implantation d'éoliennes; RCI relatif au contrôle du déboisement; RCI relatif à la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles.

La MRC Robert-Cliche à votre service

	Courriel	Poste
Direction		
M. Gilbert Caron, directeur général	Gilbert.Caron@beaucerc.com	222
M. Renal Roy, directeur général adjoint	Renal.Roy@beaucerc.com	228
Administration		
Manon Daigle, technicienne en administration	Manon.Daigle@beaucerc.com	230
Serge Poirier, agent de rénovation	Serge.Poirier@beaucerc.com	232
Manon Denicourt, secrétaire-réceptionniste	Manon.Denicourt@beaucerc.com	221
Service de l'évaluation		
Renal Roy, directeur	Renal.Roy@beaucerc.com	228
Fernand Roy, technicien en évaluation	Fernand.Roy@beaucerc.com	226
Mirielle Morin, technicienne en évaluation	Mirielle.Morin@beaucerc.com	223
René Bérubé, technicien en évaluation	Rene.Berube@beaucerc.com	227
Jérôme Pomerleau, technicien en évaluation	Jerome.Pomerleau@beaucerc.com	263
Service de l'aménagement du territoire		
Marc-André Bérubé, directeur	Marc.Andre.Berube@beaucerc.com	229
Denis Desbiens, inspecteur en bâtiment et environnement et coordonnateur des cours d'eau	Denis.Desbiens@beaucerc.com	225
Geneviève Turgeon, aménagiste	Genevieve.Turgeon@beaucerc.com	234
Service de l'environnement		
François Roberge, coordonnateur	Francois.Roberge@beaucerc.com	231
Éric Jacques, inspecteur en environnement	Eric.Jacques@beaucerc.com	260
Service de sécurité incendie		
Gaston Vachon, coordonnateur	Gaston.Vachon@beaucerc.com	224

MRC Robert-Cliche

111-A, 107e Rue
Beauceville, Québec
G5X 2P9

Téléphone (418) 774-9828
Télécopieur (418) 774-4057
mrc.robert.cliche@beaucerc.com